



Le Petit Clionnais

Avril 2021 - N° 98

Coordonnées de la Mairie



: 05 46 70 47 03



: mairie@clion-sur-seugne.fr

Site : www.clion-sur-seugne.fr

Heures d'ouverture au public

Bulletin trimestriel

D'informations

Responsable de la publication

Mme TARDY Isabelle

Secrétariat

Mme GIRARD Vanessa

Mme CHEVAILLÉ Sylvie

Ont participé à la rédaction

MME. DUBREUIL Gisèle

M.MAROT Frédéric

M. MONTIGAUD Patrick

Mise en page

Mme CHEVAILLE Sylvie

Photo de couverture

Mme DUBREUIL Gisèle

Dalhia arboréa

Parc du Presbytère

22 Novembre 2020

Dans ce numéro :

• Coordonnées de la Mairie	P.1
• Le Mot du Maire	P.2
• Réunions du Conseil Municipal	P.3
• Du côté des écoliers	P.11
• L'APE St Clionac	P.13
• US Val de Seugne	P.14
• L'Amicale du Livre	P.15
• Les Amis du Temps Passé	P.16
• Il était une fois Clion sur Seugne...	P.17
• Informations par sms	P.18
• Cérémonies	P.18
• Piégeages blaireaux	P.19
• Frelons asiatiques	P.19
• Prévention des feux de forêt	P.20
• Bienvenue aux nouvelles entreprises	P.21
• Etat-civil	P.22

Imprimé par :

SEDI équipement

Le comité de rédaction du journal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin

Le Mot du Maire ...

Chers Clionnaises et Clionnais,

Nous avons tous mesuré l'ampleur des contraintes et des conséquences de la crise sanitaire : Certains projets ont dû être reportés ... La convivialité que nous connaissons à Clion est mise à mal. Nous devons encore à ce jour être vigilants face à l'épidémie.

Il est malgré tout maintenant essentiel de construire avec enthousiasme un avenir qui sera plus serein.

Aller de l'avant est donc le fil conducteur des décisions budgétaires prises pour cette année 2021.

Le conseil municipal a voté des réfections de voiries : une nouvelle tranche de la VC2, ainsi que la remise en état d'une partie de la rue du Stade. Le dernier tronçon de la VC2, restant à rénover, est prévu pour l'an prochain. Des aménagements de sécurité nécessaires dans certains villages vont aussi être réalisés.

Les bâtiments sont également au cœur des décisions du conseil municipal. Un nouvel aménagement de la bibliothèque a été décidé. Il permettra, en plus d'un développement de l'offre aux lecteurs, de mettre l'accès de ce lieu aux normes pour les personnes handicapées. Un pôle numérique ouvert à tous y sera créé, pour les démarches du quotidien, entre autres. Nous prévoyons de mettre en place un accompagnement pour ceux qui sont le moins à l'aise avec ces outils.

Les rénovations extérieures du bâtiment de la mairie se poursuivront, ainsi que l'éclairage de l'église. L'étude pour la mise aux normes de l'école sera démarrée.

2021 devrait aussi voir la réalisation de la première tranche de la défense incendie communale, selon le schéma élaboré avec le SDIS.

Nous veillons par ailleurs à maintenir un cadre de vie agréable par un entretien régulier des espaces verts et massifs.

Les associations clionnaises espèrent sans doute, comme nous tous, retrouver bientôt l'occasion d'organiser des événements. Dans l'attente de nous y rencontrer, les Amis du Temps Passé préparent leur saison estivale, l'Amicale du Livre a renouvelé ses ouvrages. L'Association des Parents d'Elèves a de nouveaux projets. L'US Val de Seugne adapte les entraînements des petits aux contraintes dictées par la situation... Il est en revanche plus difficile pour les anciens de se réunir en ce moment. Nous souhaitons qu'ils puissent bientôt reprendre leurs réunions. L'ACCA, quant à elle, poursuit normalement son fonctionnement.

Les activités continuent donc pour tous et c'est avec la volonté et le plaisir de partager bientôt avec vous des instants heureux que je vous souhaite un agréable printemps.

Le Maire
Isabelle TARDY



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 08 Décembre 2020

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes GERVREAU, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD, ROY

Était absente : Mme LAMOR (Pouvoir donné à Mme TARDY)

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Le Conseil Municipal adopte et signe ce procès-verbal.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2021-2024

Madame le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 28 Janvier 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut des agents.

Elle expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de CLION SUR SEUGNE les résultats la concernant. Le

Conseil Municipal :

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 Août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la collectivité de CLION SUR SEUGNE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DÉCIDE :

- 1) D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir :
 - a. Assureur : ALLIANZVIE / GRAS SAVOYE
 - b. Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021
- 2) D'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois.
- 3) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion.

PREND ACTE que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL et 0,05% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC) s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés et que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

Demande d'acquisition d'une parcelle

Madame le Maire donne lecture du courrier d'une administrée, par lequel elle demande à acquérir une partie du terrain communal située entre le bassin d'infiltration et la ligne de chemin de fer pour une superficie de 1500 m², afin d'y planter des arbres fruitiers dans le but d'embellir l'espace. Madame le Maire rappelle que lors de sa dernière réunion, l'aménagement paysager de cette partie du terrain avait été évoqué.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il serait préjudiciable à la commune de se séparer d'une partie de sa propriété foncière et ayant pour projet d'embellir prochainement cette parcelle, décide à l'unanimité de ne pas céder cette parcelle de terrain.

Une réponse sera faite en ce sens.

Site Internet

Monsieur MAROT présente 2 sites de démonstration proposés par SOLURIS pour le remplacement du site actuel de la commune dont l'architecture est obsolète et vouée à disparaître. Après négociation, SOLURIS propose l'offre la plus complète pour la somme de 200.00 € par an (contre 150,00 € actuellement), en conservant la sécurité du site, mais sans accompagnement pour la mise en œuvre. Monsieur MAROT propose à cet effet, de former les agents chargés de la mise à jour du site internet. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur l'offre complète à 200,00 €, entendant que la formation des agents sera effectuée par Monsieur MAROT, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Calendrier des réunions du Conseil Municipal 2021

Madame le Maire propose d'établir le planning des réunions du Conseil Municipal pour l'année 2021. La fréquence d'une réunion toutes les 7 semaines le mardi soir, à 20 h 30 est conservée. Les réunions sont donc programmées aux dates suivantes :

- Mardi 26 Janvier 2021
- Mardi 16 Mars 2021
- Mardi 04 Mai 2021
- Mardi 22 Juin 2021
- Mardi 07 Septembre 2021
- Mardi 26 Octobre 2021
- Mardi 14 Décembre 2021

Des réunions supplémentaires pourront être programmées pour l'élaboration du Budget.

QUESTIONS DIVERSES

Association « Maires pour la planète »

Cette association créée par le Maire de BOURGNEUF a pour but d'aider les communes à trouver des solutions pour pallier les nouvelles normes d'entretien de leurs espaces (désherbant chimique interdit,) en bénéficiant du partage et de l'expertise d'autres communes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant cette démarche positive, donne son accord pour l'adhésion de la commune auprès de cette association.

Frelons asiatiques Madame le Maire informe que la précédente équipe municipale avait délibéré afin que les factures de destruction de nids de frelons asiatiques demandée par les administrés soient prises en charge à 50% par la commune.

Elle ajoute que pour 2020, la commune a réglé 239,20 € pour la destruction de ce nuisible. Afin de sensibiliser et d'informer au mieux la population sur ce sujet, Monsieur MOREAU Bruno, apiculteur engagé dans la destruction des nids de frelons asiatiques propose l'organisation d'une réunion publique sur le frelon asiatique, les moyens mis en place pour sa destruction ainsi que la conduite à tenir face à ce nuisible que l'on retrouve de plus en plus proche des habitations. La campagne de piégeage des fondatrices débutera aux beaux jours 2021. Madame le Maire propose qu'une réunion soit programmée à cette période. Les membres du Conseil Municipal acceptent l'organisation de cette réunion.

Achat des terrains et bâtiments de la succession PONSET / MILHIET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès d'une sœur de Monsieur PONSET Paul, la signature de l'acte d'achat des terrains et bâtiment est reportée. Il conviendra donc de reporter cette opération budgétaire en 2021. Concernant l'utilisation des jardins par l'association des parents d'élèves, Madame le Maire contactera les héritiers afin de savoir si une convention pourrait être mise en place en attendant la signature de l'acte d'achat.

Recensement de la Population 2021

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les opérations de recensement de la population prévues en Janvier et février 2021 sont reportées en 2022 en raison de la crise sanitaire.

Remerciements de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes

Madame le Maire fait part des remerciements de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes suite au don effectué pour aider les communes sinistrées de la région de Nice.

Réunions des commissions

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de réunir dans les premières semaines de 2021, les commissions voirie-urbanisme, bâtiments communaux-cimetière et tourisme-culture-patrimoine.

Référent COVID

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant la mobilisation territoriale autour des personnes vulnérables et notamment des personnes âgées isolées dans le cadre du COVID-19.

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, les actions au profit des personnes les plus vulnérables doivent être renforcées.

A cet effet, les communes sont encouragées à mettre en place une cellule de coopération territoriale contre l'isolement et à désigner un élu référent COVID au sein du conseil municipal. Madame TARDY se propose pour être l'élu référent, dans la continuité de son travail de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le dossier est toujours en attente de la réponse des services de la RESE.
Malgré tout, l'étude se poursuit sur les priorités à traiter aux villages de Lansac, Chez Travers, Les Simons, et Saint-Paul.

Au village de « Chez Trébuchet », le SDIS accepte la mise en place d'une convention d'utilisation de la réserve d'eau de Monsieur GAILLARD.

Point sur les travaux

Travaux de voirie :

Aux villages de Saint-Paul et Chez Travers, les travaux pour pallier les problèmes d'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés.

A Saint-Paul, la sécurisation de la voie pour réduire la vitesse est en cours.

Impasse de la Tannerie, dans le Bourg, les travaux de déplacement d'une canalisation d'eaux pluviales prévus pour 2018 sont en cours.

Deux sites de bacs OM ont été aménagés au cimetière (béton + bardage) et à Saint-Paul (déplacement du site). Le coût des travaux pour ces 2 sites s'élève à 1500 € pour 18 bacs. Des travaux équivalents seront effectués chaque année sur quelques sites.

Travaux cadre de vie

Désormais, les employés communaux travaillent 2 jours / mois avec Madame DUBREUIL, à l'entretien et la rénovation des massifs de la commune.

Les massifs ont été entretenus et taillés avant l'hiver. Les arbustes malades ou morts ont été arrachés et remplacés. De nouvelles plantes ont été mises en place sur le talus SNCF. Il reste à installer des rosiers au bout de la vigne et devant la Mairie. Les haies aux alentours de la mairie ont été taillées. Il reste à entretenir celle de l'école ainsi que les arbres de la cour de récréation.

Au monument aux morts, le chêne va être élagué par Olivier ARGENTIERI. Il sera alors à même de dire s'il est viable. Dans la négative, un autre arbre sera planté à sa place.

La question de la viabilité des frênes longeant la route devant le cimetière et le talus de la SNCF se pose également, sans compter que ces arbres, très proches de la route sont dangereux.

Travaux de bâtiments

Le parquet de la salle des fêtes a été poncé et vitrifié.

Equipe mobile de Sécurité

Monsieur MAROT informe que l'équipe mobile de sécurité se rendra à l'école de CLION SUR SEUGNE le 10 Décembre 2020 afin de trouver une solution au problème de replis des élèves en cas de problème.

Madame TARDY ajoute que l'APAVE viendra contrôler le 17 Décembre prochain la structure utilisée par les enfants de maternelle.

Madame le Maire clôture la séance à 22 h 15.



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 Janvier 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : MM. LAMOR DANET, ROY (excusés)

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce procès-verbal.

Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 1^{er} Septembre 2020, une délibération avait été prise pour demander une subvention au Conseil Général de la Charente-Maritime au titre de la répartition des Amendes de Police concernant les travaux de sécurisation de la voirie au village de « Saint-Paul ». L'enveloppe 2020 ayant été entièrement consommée au moment du dépôt de dossier de demande de subvention, les services du Département invitent donc le Conseil Municipal à prendre une nouvelle délibération afin d'inscrire ce dossier sur le programme 2021. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler sa demande, dans les mêmes conditions.

Ouverture de crédits budgétaires

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de sécurisation de la voirie au village de « Saint-Paul », la somme prévue au budget 2020 n'est pas suffisante. Elle explique en effet qu'une plus-value de 1230,00 € T.T.C. a dû être appliquée sur des travaux de terrassement supplémentaires. De plus, n'avaient pas été chiffrés la mise en place de l'écluse ainsi que l'achat de signalisation verticale et de miroirs, précisant que cette dépense complémentaire s'élève à 2815,62 € T.T.C. Elle ajoute que préalablement au vote du budget primitif 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement prévue en crédits insuffisants en 2020 et facturée en 2021, elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits portés au budget de l'année précédente, c'est-à-dire 66 595.00 €.

A savoir pour cette année :

- Article 2315 : 4 100.00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mandater, avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, hors restes à réaliser, comme inscrit ci-dessus.

Compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme

Monsieur BERNARD donne lecture du compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme qui s'est réunie le Samedi 09 Janvier 2021.

Étaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mme LANOUE.

Était excusé : M. POULARD

Plan de débarnage

Il est présenté aux membres de la commission un plan de la commune mettant en évidence les zones où un débarnage serait nécessaire avec des degrés d'urgence variables.

Ces travaux seraient à prévoir en plusieurs tranches et sont nécessaires pour éviter que la voirie ne s'abîme davantage. Dans le cas contraire, cela engendrerait des travaux plus importants.

La commission valide la nécessité de ces travaux. Il sera proposé aux agriculteurs intéressés de récupérer la terre.

L'entreprise RIDEAU a fourni un devis pour cette prestation. Deux autres chiffrages sont attendus.

Abri bus école

Il a été relevé un problème de sécurité pour les élèves prenant les bus scolaires du collège et du lycée. L'abri existant est situé à côté de la salle associative et les bus s'arrêtent à l'emplacement du couloir sécurisé devant l'école maternelle. Les enfants doivent donc traverser la route.

Il est proposé de mettre en place un abri bus au niveau de l'entrée du couloir sécurisé, à côté du portail de l'école. Il faudra tenir compte de l'exposition de cet abri aux vents et pluies.

Cette réalisation serait effectuée par les employés communaux. Monsieur PLAIZE se charge de faire chiffrer les matériaux.

Village de « La Renauderie »

Suite à la demande des riverains de « La Renauderie » concernant la vitesse excessive de certains automobilistes, il est proposé de mettre en place, en plus de la limitation à 30 km/h, un panneau indiquant la présence d'enfants.

La commission accepte cette proposition. La commande des panneaux sera effectuée auprès du Syndicat de la Voirie.

Village de « Chez Goujon »

Un problème important de stagnation des eaux pluviales est constaté au niveau de la maison de Monsieur AUDIN Laurent. La commission a pu constater que la berme est très endommagée ainsi que la voirie. Un débarnage seul ne résoudra pas le problème. Par ailleurs, les eaux pluviales de la route, si elles ne sont pas canalisées, inondent l'avant de cette habitation. Elle est actuellement en vente. Nous devons anticiper ce problème pour les futurs habitants.

Il est proposé de mettre en place un caniveau AC1 conduisant les eaux pluviales vers un regard situé plus bas, à l'entrée du chemin communal, où elles rejoindraient le drainage existant.

La commission reconnaît la nécessité de procéder à ces travaux. Des devis seront demandés.

Village de « Chez Mounier »

Un problème important de stagnation des eaux pluviales est constaté dans le village, entre le mur des dépendances de Monsieur MAURIN Bernard et l'entrée du terrain de Monsieur BOSSUET Joël. Il apparaît que le drain existant est bouché.

Il est demandé aux riverains, dans un premier temps, de mettre en place des chéneaux pour récupérer les eaux de pluie et les rejeter plus loin sur le chemin communal ou un drain serait

Aménagé. En effet, à ce jour, elles alimentent le problème et leur évacuation est très lente. Les riverains concernés et présents sont d'accord. Les travaux pour drainage dans le chemin communal seront chiffrés.

Divers :

Il est constaté que certaines décisions validées par la commission voirie en place sous le précédent mandat n'ont pas été réalisées. Il est décidé de mettre notamment au programme des travaux 2021, la réfection de la « Route de Bourdenne » et l'élagage des arbres gênant la circulation sur le chemin communal des Roussillières.

Concernant les travaux de débernage, Monsieur BERNARD présente 3 offres de prix qui sont les suivantes :

Entreprise RIDEAU : 88.00 € H.T. / heure de pelle

Entreprise FRAPPIER : 90.00 € H.T. / heure de pelle

Entreprise RENAUD : 79.00 € H.T./ heure de pelle (avec une pelle moins importante) .

Il précise que les travaux devront être effectués dans l'été. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir au Budget 2021 la somme de 3 000.00 € T.T.C pour le débernage. Le choix de l'entreprise sera fait ultérieurement.

Pour ce qui est de l'abri bus de l'école, celui-ci sera donc réalisé par les employés communaux. La somme de 1 200.00 € T.T.C sera à prévoir pour l'achat des matériaux.

Enfin, en ce qui concerne les travaux à effectuer au village de « Chez Goujon » un devis de 4 500.00 € a été effectué. Deux autres chiffrages seront demandés et un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police.

SMS groupés

Madame le Maire rappelle que la commune informe sa population par différents moyens (Site internet, journal communal, affichage, passage du garde-champêtre,) Malgré cela, la population se sent parfois mal informée, notamment les personnes les plus âgées et plus précisément concernant les décès. D'autres moyens d'information existent tels que l'envoi de SMS groupés, les applications téléchargeables ou encore les mails. Cependant, il faut rester vigilants quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Si la mise en place de ce genre de moyen de communication devait voir le jour, il faudrait au préalable recueillir le consentement de chaque habitant et connaître les informations que chacun souhaite recevoir. En ce qui concerne les décès, il faudra également bénéficier de l'accord des familles. Au regard de la population vieillissante de la commune, les mails et les applications téléchargeables ne semblent pas être les moyens les plus adaptés. Il est proposé la mise en place de panneaux d'affichage dans chaque village, mais ce moyen possède également ses limites notamment dans les cas d'informations de vigilances météorologiques. Un sondage sera effectué prochainement auprès de la population.

Plantations de haies

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, l'existence du programme « Entretien et Valorisation de l'Arbre ». Ce programme a pour objectif de restaurer les paysages ruraux en favorisant l'implantation d'arbres sous forme de haies, d'alignements, d'arbres isolés ou de bosquets et de favoriser la multifonctionnalité de ces plantations sur le territoire : qualité de l'eau, biodiversité, rôles agronomiques...

Le Département prend en charge la totalité des plants ainsi que la mise à disposition des techniciens. La commune doit trouver une équipe de planteur (école, association,) Madame le Maire propose l'étude de la plantation d'un verger dans la zone du bassin d'infiltration. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Elle informe qu'un diagnostic de la commune aura lieu le 18 Février 2021 avec Monsieur DUTEUIL, responsable du programme.

Réfection de l'école

Le dossier de réfection de l'école est un dossier lourd à mettre en place mais la commune pourra bénéficier de l'aide de l'éducation nationale pour la conception du projet. Depuis deux ans, le nombre d'enfants scolarisés en Charente-Maritime connaît une forte baisse. Il conviendra donc de penser les locaux de manière à ce qu'ils soient polyvalents et réutilisables en cas de fermeture de l'école. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de débiter le projet de réfection de l'école et décide d'inscrire les frais d'étude au Budget 2021.

Commission Bâtiments communaux-Cimetière

Monsieur PLAIZE informe qu'il était prématuré de réunir la commission en Janvier. Une réunion sera programmée en Février/Mars pour discuter avec plus de précision de la réfection de l'école. En ce qui concerne les travaux en cours, l'entreprise BOSSY a commencé la restauration de la façade de la Mairie. Les employés communaux effectuent des travaux de peinture au bureau du Maire ainsi que quelques petits travaux à l'entrée du cimetière.

SDEER

Madame le Maire informe que suite à l'extension du réseau devant desservir l'habitation future de Monsieur BAUDRY Serge au village de « La Boissarde », le SDEER propose l'extension du réseau d'éclairage public.

Elle rappelle que dans les villages, l'éclairage consiste en la mise en place de points lumineux ce qui est différents d'un éclairage urbain. Le coût de cette extension par le SDEER s'élève à la somme de 1 300.00 € à la charge de la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un point lumineux supplémentaire à cet endroit, décide de ne pas donner suite à la proposition d'extension de réseau.

Stationnement devant le bureau de tabac Madame le Maire informe que Madame ROBERT, gérante du bureau de tabac, a signalé un problème de stationnement de sa clientèle. En effet, les places de stationnement situés devant son commerce sont utilisées de manière quasi-permanente par les riverains. Il est proposé la mise en place de deux « arrêts minute ». Le Conseil Municipal accepte cette proposition.



Bardage bois pour les bacs à ordures ménagères



Rénovation de la façade de la mairie



Du côté des écoliers...



Du côté des écoliers...

Vendredi 8 février 2021, nous avons fêté le Carnaval à l'école. Le matin, nous sommes arrivés déguisés et nous avons fait des photos avec nos beaux costumes. Les PS et les MS avaient confectionné des couronnes, les GS avaient fait des chapeaux péruviens ! Nous n'avons pas pu défiler car le temps ne nous l'a pas permis et la situation sanitaire non plus. En fin d'après-midi, nous avons goûté avec toutes les gourmandises que les parents nous avaient achetées.

Cette période encore, les PS ont continué leur activité découverte de leur environnement par leurs promenades hebdomadaires du vendredi.

En janvier, nous avons pu observer le givre qui s'était déposé partout dans la nature. C'était beau et cela brillait au soleil... Nous avons pu observer les échafaudages devant la mairie. Sans oublier le clocher de l'église où se cache la cloche que nous entendons le midi quand nous allons manger à la cantine.

Nous aimons beaucoup ces promenades et même la pluie ne nous arrêterait pas...

La classe des MS-GS a travaillé sur le Pérou avant les vacances de février. Les enfants ont découvert le Machu Picchu, les lamas, les cactus, les condors et le lac Titicaca (dont le nom nous a beaucoup fait rire !)... Depuis le retour des vacances, notre copine Rosalie nous fait découvrir le Japon avec la culture asiatique, les sushis, les geishas et les cerisiers en fleurs...

A bientôt...

Les enseignantes

Inscriptions des enfants nés en 2018 pour la prochaine rentrée

Elles auront lieu **du 27 avril au 21 mai sur Rendez-vous** au 05-46-70-40-08 (merci de prendre rdv rapidement).

Avant le rendez-vous à l'école, il faut se rendre à la mairie de Clion afin de pré-inscrire les enfants muni de votre livret de famille.

Pour le rendez-vous à l'école, veuillez apporter le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant. A cause de la situation sanitaire, **seul un adulte** sera présent pour l'inscription. Merci de votre compréhension.

L'APE St Clionac

Mail : apesaintclionac@gmail.com

Facebook : L'APE Saintclionac ça claque

La crise sanitaire n'a pas démotivé l'association des parents d'élèves qui a mené bien quelques actions depuis septembre 2020 (ventes de gâteaux, tombola de Noël et emballage des cadeaux de Noël au Centre Leclerc de Jonzac). Ceci a permis de générer un bénéfice de 2500€ dont 1500€ a été reversé aux écoles du RPI.

Pour ce qui est des actions à venir :

- la mairie de Clion met à disposition de l'association un jardin qui serait alors cultivé par les enfants du RPI, accompagnés des maîtresses et des parents volontaires. Cet espace aura pour but d'y faire naître une biodiversité et donc un lieu d'observation pour chacun. Echange, partage, convivialité et sérénité seront les mots d'ordre de cet endroit. Ce dernier ne se limite pas qu'à l'APE et les écoles, tous sont les bienvenus, associations comme particuliers. D'autres événements peuvent y être menés comme des moments lectures, dessins, peintures... Alors n'hésitez pas solliciter l'association en passant par son email ou par la présidente Claire Pitault 0662242753 ou encore par la mairie.

- Ventes de gâteaux devant les écoles; le jour précédent les vacances de pâques et d'été.

- Le protocole sanitaire ne permettant pas les rassemblements, tous ce qui est carnaval, bal, spectacle, journées à thèmes (jeux, pétanque ...) sont m'y de côté jusqu'à l'année prochaine !



Le jardin aujourd'hui en friche qui sera mis à disposition de l'APE

Union Sportive Val de Seugne

Malgré les conditions sanitaires et le couvre-feu, nous continuons à faire des entraînements aux enfants avec les consignes de la FFF, c'est-à-dire :

- Désinfection des mains avant et après l'entraînement
- Equipements et ballons désinfectés avant et après l'entraînement
- Pas de contacts entre les joueurs
- Pas de matchs pour clôturer l'entraînement
- Port du masque obligatoire autour et sur le terrain (sauf pour les joueurs sur le terrain)
- Cahier de présence tenu à jour à chaque entraînement
- Référent Covid au sein du club (MONTIGAUD Patrick)
- Pas d'organisation de plateaux jusqu'à nouvel ordre

Actuellement aucun plateau n'est prévu, suite aux consignes de la FFF. Nous espérons que nous pourrions reprendre le chemin des stades avant la fin mai.

Le couvre-feu nous empêchant de faire l'entraînement le mardi soir, et pour que nos jeunes puissent pratiquer leur sport favori, l'entraînement se passe le mercredi de 16h à 17 h 15 sur le terrain de Clion. Quand le couvre-feu n'existera plus, nous reprendrons les entraînements le mardi soir.

En ce qui concerne, les manifestations de l'association, l'US VAL DE SEUGNE a pour projet d'organiser :

- Une marche semi nocturne
- Une brocante

A ce jour, aucune date n'est fixée en raison de la pandémie et des protocoles à mettre en place. Nous espérons pouvoir tenir ces manifestations d'ici la fin de l'année.

En attendant des jours meilleurs, portez-vous bien.

Le président ACQUIER sylvestre





L'Amicale du Livre

Activité de votre bibliothèque

La bibliothèque reste ouverte pendant ces temps perturbés, bien entendu en accord avec la mairie et les instructions liées à ce type de lieu. Nous rappelons que les gestes barrières, la désinfection des locaux et des ouvrages restent d'actualité afin d'assurer la sécurité de tous.

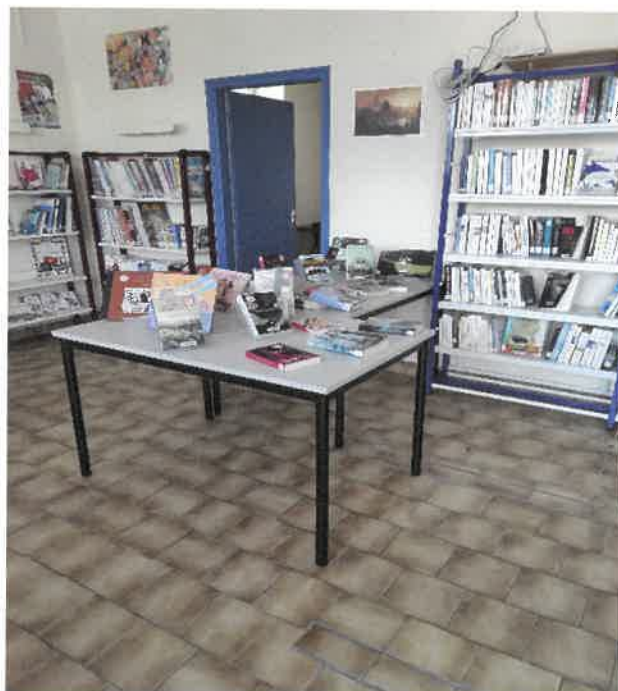
Les bénévoles restent actifs et se sont adaptés aux conditions COVID :

- Portage à domicile pour les désireux ;
- Présence auprès des scolaires (préparation et livraisons aux classes) ;
- Achat d'une soixantaine d'ouvrages récents et variés selon le budget municipal voté ;
- Déplacement à Saintes pour le renouvellement du fond de la Bibliothèque Départementale de Prêt, soit 400 ouvrages.

Chacun est invité à venir consulter et emprunter tous nos ouvrages.

Enfin, merci aux quelques personnes qui ont pris un peu de temps pour répondre au questionnaire joint au précédent Petit Clionnais.

Un plus grand nombre de réponses aurait fourni une analyse plus proche et exacte des besoins de la population.



Les amis du Temps Passé

Les Amis du Temps recommencent la saison d'entretien afin d'ouvrir le Musée dans de bonnes conditions, si la situation est convenable. Nous avons toujours du matériel à rénover pour exposer et le stock est important pour peu de place. Chacun met toute sa bonne volonté pour que les visiteurs soient satisfaits de leur passage à CLION dans le Musée. Le Musée dont l'entrée est gratuite (fait rare dans la région) a une popularité grandissante, se référer au Livre d'Or, qui contribue à la renommée de CLION Village de Pierre et d'Eau.

La conservation de notre patrimoine rural, artisanal et culturel est intéressante pour le public régional et citadin et surtout pour les clionnais anciens qui se rappellent la vie antérieure. Celle-ci est aussi importante pour les arrivants dans la commune en leur permettant de découvrir les antécédents de la localité où ils vivent et d'apprécier les particularités spéciales à CLION. Malgré les conditions actuelles nous ne baissons pas les bras, nous continuons à faire prospérer le Musée. Ne faisons pas du sur place, nous pourrions nous enliser. Nous serons prêts pour l'ouverture en mai-juin si tout va bien. Pendant l'été, nous allons étudier des animations ponctuelles ainsi que des expositions compatibles avec les précautions en application.

Le Président,

Guy BERNARD



Il était une fois Clion sur Seugne ...

La commission Culture, Patrimoine, Tourisme s'est réunie le 02 Février dernier. Nous aurons l'occasion de vous parler dans ces pages de ses travaux. Nous vous proposons dorénavant une page dans votre bulletin pour découvrir le patrimoine, l'histoire de notre commune.

Le petit cavalier

Le patrimoine de nos villages est une source inépuisable de découvertes.

La Communauté des Communes de Haute-Saintonge s'est donné pour mission le recensement des fresques et peintures que recèlent les églises romanes de son territoire. Cela a été l'occasion d'en savoir plus sur l'église Saint André de Clion.

Les murs les plus anciens de notre église datent du tout début du XII^{ème} siècle. A cette époque du Moyen-Age, le pape Urbain II demande aux chevaliers de partir pour la première croisade.

Ici, à Clion, un anonyme peint, comme cela est souvent le cas à cette époque, sur la pierre de l'église. Il peint un petit cavalier, qui témoigne de l'actualité de son temps.

Il était là depuis des siècles, regardant passer les clionnais dans ce lieu, au rythme des événements de leur vie, sans que nous ne fassions plus attention à lui.

Selon le cabinet chargé des investigations, il est possible que d'autres peintures, d'époques différentes, se cachent sous les multiples couches de badigeon des murs. Une étude plus approfondie devrait être menée. Nous en saurons alors plus, notamment sur la datation de ces fresques, nous permettant de connaître un peu mieux le passé de notre commune.



Cavalier



Faux joints peints de la même époque que le cavalier

Les éléments peints dans les églises à cette époque pouvaient être décoratifs (faux joints sur un enduit recouvrant la vraie maçonnerie) ou bien informatifs (relatant les événements de l'époque ou transmettant les préceptes religieux).

*Sources : Communauté des communes de Haute Saintonge / P. Oudin - Architecte en chef des monuments historiques /
Roselyne Fouques - Historienne*

Informations par SMS

Comme il en a été discuté lors de la séance de conseil municipal du 26 janvier dernier (voir extrait des délibérations dans ce numéro), nous envisageons de vous faire parvenir des informations par SMS (alertes, décès par exemple).

Seriez-vous intéressés par ce service ? Merci de vous faire connaître en mairie.

Cérémonies

Les cérémonies officielles de commémoration du 11 novembre et du 16 mars, se sont déroulées sans public pour cause de mesures sanitaires.



Piégeage blaireaux

Nous vous informons que des piégeages de blaireaux ont lieu actuellement sur la commune. Ils sont ordonnés par arrêté préfectoral, à des fins de surveillance de la tuberculose bovine.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance pour vos chiens, s'ils divaguaient, ces piégeages pouvant représenter un risque pour ces animaux.

Lutte contre les frelons asiatiques



Comme vous le savez, la municipalité s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique. Nous remercions tous ceux qui y participent activement.

Dès les beaux jours, il faut piéger les fondatrices *VESPA VELUTINA* *NIGRITHORAX* (frelon asiatique) afin de limiter l'invasion de cet insecte reconnu nuisible (Espèce Exotique Envahissante) depuis le 14 février 2018.

En effet, chaque fondatrice capturée évitera, au cours de l'année, la naissance de 13000 ouvrières, 500 males et 500 futures reines.

Il faut rappeler que la présence du frelon asiatique a des conséquences sanitaires, écologiques et économiques.

Prévention des feux de forêt

Afin de lutter contre les feux de forêt, le brulage des déchets verts et les feux de loisir est strictement réglementé en Charente Maritime.

Face aux risques d'incendie, l'emploi du feu en extérieur est strictement réglementé en Charente-Maritime

Il est notamment **INTERDIT** de :

- Faire du feu en extérieur (dérogations spécifiques pour les propriétaires et ayants droit)
- Allumer un feu de loisirs dans les massifs boisés à risque (feu de cuisson et feu festif)
- Tirer un feu d'artifice dans les massifs boisés
- Lâcher des lanternes volantes
- Fumer ou jeter des objets en ignition dans les massifs boisés (y compris en voiture)
- Faire usage du feu en extérieur dès lors que le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Auprès de votre **Mairie**
- À la **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17)** au **05.16.49.61.00**
ddtm@charente-maritime.gouv.fr
www.charente-maritime.gouv.fr
- Auprès du **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS17)** au **05.46.00.59.09**
www.sdis17.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



© In petite boîte - Cécilia photos - © Michel Immluk - Pixabay



QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu autorisé doit :

Disposer de l'autorisation écrite délivrée par le maire.

Formulaire téléchargeable sur le site :

 www.charente-maritime.gouv.fr

S'assurer que la journée n'est pas classée en risque incendie de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel.

 www.geoplateforme17.fr/geosdis17

- Vérifier que le département n'est pas en épisode de pollution de l'air.

 www.atmo-nouvelleaquitaine.org/indice/atmo

- S'assurer que les conditions météorologiques sont compatibles avec l'incinération (vent).

Le foyer doit être :

- Situé à plus de 50m des habitations des tiers et des voies publiques, éloigné des lignes électriques et téléphoniques, et hors de tout couvert d'arbre.

Son pourtour doit être nettoyé sur 5 mètres :

- D'un volume maximum d'entassement de 5m de diamètre et 2m de hauteur.
- Enflammé à l'aide d'un dispositif approprié (ni pneus, huile de vidange, essence, etc.)

Le feu doit être :

- Surveillé par une équipe et des moyens d'extinction appropriés. Ce dispositif doit être en place avant la mise à feu, durant toute l'opération et jusqu'à l'extinction complète du foyer.

Bienvenue aux nouvelles entreprises !

Nous vous proposons de faire connaissance avec les entreprises nouvellement installées sur la commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie !

Nous souhaitons la bienvenue à :

Alex BEGAUD, ferronnier

installe sa forge Chez Travers.

Pour le joindre et parler avec lui de vos projets : **06 31 74 42 73**

Page Facebook : **Le ferronnier de Clion**



Agencement



Porte de placard



Pots en métal tressé

Jean-Philippe AVINIO, menuisier

Fabrication, pose menuiseries bois, pose PVC, agencement intérieur et cloisons sèches.

Pour le joindre : **06 47 32 27 52 – 05 46 48 19 32**

Mail : ajppv@orange.fr

Julien L'HIGUINEN, Photographe

Tous événements et photos aériennes avec drone agréé

Pour le joindre : **06 51 58 28 36**

Mail : solarisphotos17@gmail.com

www.solaris-photographie.fr

Toute annonce de naissance, mariage ou décès à paraître dans le bulletin municipal doit faire l'objet d'un consentement à signer en mairie par les familles.

Carnet Rose

Bienvenue et félicitations aux parents de

Zachari Richard CIESLA né le 31 Janvier 2021



Carnet blanc

Aucun mariage

Carnet noir

Ils nous ont quitté,

VINATIER Anne Marie, décédée le 13 Décembre 2020

ROUSSEAU René, décédé le 24 Décembre 2020

MESNARD Yvette, décédée le 04 Février 2021



Avis aux nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

